



Lexbase Hebdo édition professions n°251 du 9 novembre 2017

[Avocats/Institutions représentatives] Questions à...

Des Ordres unis pour un CNB qui réussit — Questions à Jérôme Gavaudan, premier vice-Président de la Conférence des Bâtonniers

N° Lexbase : N1162BXC



par Anne-Laure Blouet Patin, Directrice de la Rédaction

Les élections du Conseil national des barreaux se tiendront le **21 novembre 2017**. L'enjeu est de taille face aux défis qui attendent la profession d'avocat. Le collège ordinal, qui sera élu à l'issue de cette date, a deux branches : la branche "Paris" et la branche "province". Pour la première fois de manière aussi visible, la Conférence des Bâtonniers a apporté son soutien à une liste de 26 candidats issus des Ordres de province. Afin de comprendre ce choix et les enjeux attachés, Lexbase Hebdo — édition Professions a rencontré Monsieur le Bâtonnier Jérôme Gavaudan, premier vice-Président de la Conférence des Bâtonniers. Ce futur président de la Conférence des Bâtonniers, à compter du **1er janvier 2018**, dont la particularité est d'avoir à son actif deux mandats au CNB, sera amené directement à travailler avec ce collège ordinal pour son mandat.

Lexbase : Qu'est ce qui a poussé la Conférence des Bâtonniers pour cette élection à apporter son soutien officiel à cette liste de 26 candidats ?

Jérôme Gavaudan : Cela procède d'une démarche positive mise en place par la Conférence pour soutenir ces 26 candidats au collège ordinal province. Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'une "liste" au sens électoral mais de 26 candidatures, pour un scrutin uninominal à un tour.

Traditionnellement la Conférence des Bâtonniers avait la maîtrise des candidatures. En effet, qui d'autre qu'elle est la mieux placée pour présenter les candidats des barreaux ?

Mais, pour la première fois cette année et de manière aussi visible sous l'impulsion du président Yves Mahiu, la Conférence des Bâtonniers a décidé de manifester une lisibilité plus importante en soutenant de manière explicite et dans le cadre d'une campagne électorale non pas une liste mais des candidats clairement identifiés comme étant issus des choix de la Conférence des Bâtonniers pour représenter les conseils de l'Ordre, les Bâtonniers et en réalité les barreaux de Province.

Ce sont des candidatures personnelles mais ce ne sont pas des candidatures isolées ou simplement individuelles.

Lexbase : S'agit-il d'une nouvelle démarche ?

Jérôme Gavaudan : Cette démarche n'est pas si nouvelle que cela puisque la Conférence s'est toujours préoccupée des candidatures et il y avait, ce qui a été maintenu d'ailleurs, un système de présélection par les Conférences régionales.

Mais cette année, il a été décidé de soutenir dans le cadre d'une véritable campagne de communication auprès des membres du conseil de l'Ordre et des Bâtonniers, les candidats issus de leurs rangs et de leurs régions

Nos candidats, issus des choix des conférences régionales, sont des femmes et des hommes indépendants et expérimentés et tous engagés dans leur vie professionnelle au service des avocats et des Ordres.

Lexbase : Quel sera l'impact de cet appui sur l'organisation concrète au sein du CNB ?

Jérôme Gavaudan : L'idée de fond est que l'usage des 25 dernières années a montré que le CNB fonctionnait mieux lorsque les Ordres étaient unis et bien représentés.

Nous ne sommes pas en concurrence avec les syndicats ou les associations qui ont leur propre système de fonctionnement et d'élection dans le collège général.

Pour la Conférence des Bâtonniers, garante du respect des barreaux et de leur unité, ce sont les candidats choisis par les Ordres qui vont le mieux représenter les diversités géographiques et modes d'exercice de nos confrères.

Nous avons ainsi, dans le cadre de cette liste, une vraie représentativité de ce que sont les Ordres et les conseils de l'Ordre qui administrent au quotidien dans la France entière chacun de nos barreaux.

Je le redis, un collège ordinal province fort et uni est un gage de succès du CNB.

Notre objectif est que ce collège ordinal province soit un véritable pôle de stabilité, de propositions et de modernité du CNB dans le respect des valeurs fondamentales de la profession.

Les compétences avérées et reconnues par le passé de nos candidats, nous permettront de nous impliquer toujours plus et mieux dans le fonctionnement du CNB et notamment au sein de ses commissions et groupe de travail.

Enfin, il y a une idée plus interne à la sphère de la Conférence des Bâtonniers.

Nous avons déjà créé un esprit d'équipe lors de nos rencontres. Cet esprit d'équipe manifeste ce qui, je le souhaite, va apparaître dans notre méthode de fonctionnement pour les trois années qui viennent pour le Conseil national des barreaux.

Faire une campagne commune, c'est donner une cohésion à notre groupe, c'est donner des réflexes de concertation avant la prise de décision. Ce groupe travaillera de manière étroite avec le Bureau de la Conférence des Bâtonniers.

L'idée est donc d'avoir une équipe soudée prête à travailler dès le 16 décembre prochain lors de la première assemblée de la future mandature.

Et quand vous la regardez cette équipe de candidats (1), elle a de l'allure ! Les Outre mers et toutes nos régions sont représentées, toutes les compétences sont là et elle est paritaire.

Et ce n'est pas seulement la parité de résultat voulue par la loi : nous avons voulu d'emblée, présenter autant d'hommes que de femmes, ce sont toutes et tous des Bâtonniers ou anciens Bâtonniers qui ont une expérience de terrain.

Le CNB est une institution décrite comme étant trop politique ou trop technocratique et par la proposition de ce collège ordinal nous montrons à nos confrères que nous présentons des élus de nos Barreaux qui s'unissent afin de prendre en main les problèmes nationaux de la profession.

Cela permet d'insister sur une certitude : qu'on le veuille ou non l'avenir de la profession demeure fondé sur les Ordres locaux.

Qu'elles que soient les évolutions de la société, des nouvelles technologies ou de la loi, un avocat se retrouve toujours et d'abord au sein de son Ordre.

La notion de présence vive des Ordres au sein du CNB nous est apparue encore plus fondamentale que par les temps passés car les évolutions de la profession sont rapides et les sujets à traiter sont de plus en plus nombreux.

Ainsi, à la place qui est la sienne, la Conférence des Bâtonniers veut initier une dynamique de cohésion, de solidarité et de compétences au sein de notre Conseil national des barreaux.

(1) Liste des candidats :

M. Christophe BORE (Val de Marne)
Mme Françoise ARTUR (Poitiers)
M. Gilles BOXO (Pyrénées orientales)
Mme Odile BORDIER (Chartres)
M. Gérard BOUISSINET (Carcassonne)
Mme Françoise CASAGRANDE (Bordeaux)
M. Jean-Michel CALVAR (Nantes)
Mme Dominique de GINESTET (Dax)
M. Olivier FERNEX de MONGEX (Chambéry)
Mme Anne-Sophie GOUEDO (Laval)
M. Olivier FONTIBUS (Versailles)
Mme Nathalie JAY (Saint Pierre de la Réunion)
M. Jean-Luc FORGET (Toulouse)
Mme Catherine JONATHAN-DUPLAA (Aix-en-Provence)
M. Eric GOIRAND (Toulon)
Mme Laurence JUNOD-FANGET (Lyon)
M. Philippe KLEIN (Aix-en-Provence)
Mme Hélène MARICHAL (Châlons-en-Champagne)
M. Gonzague de LIMERVILLE (Amiens)
Mme Bénédicte MAST (Coutances-Avranches)
M. Jean-Luc MEDINA (Grenoble)
Mme Zohra PRIMARD (Essonne)
M. Jean-François MERIENNE (Dijon)
Mme Florence ROCHELEMAGNE (Avignon)
M. Bernard TRUNO (Cusset— Vichy)
Mme Marie-Laure VIEL (Saint Quentin)